

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi



CAHORS ET DÉPT. — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
 Hors du DÉPT. — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
 PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Layton.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
 RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
15 h 16 ^m matin.	5 h. » ^m matin.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
0 » 0 » soir.	1 » 40 » soir.	2 » 51 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 » 39 » »
11 1 » »	5 » 40 » »	7 » 34 » »	8 » 46 » »	9 » 28 » »	10 » 55 » »	* * *	2 » 48 » soir.

Train de marchandises régulier : (Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin. Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.)

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

Cahors, 4^{er} Avril.

Le Sénat a entendu, samedi, la lecture du rapport contre la réunion du congrès. M. Laboulaye, traduisant les opinions de la majorité de la commission, a repoussé de la façon la plus nette toute pensée du retour des Chambres à Paris, et la discussion en séance publique, a été renvoyée à aujourd'hui mardi, 2 avril. D'ici là, un projet de conciliation est-il possible? rien ne le fait prévoir, et on peut dire que l'hostilité de la majorité du Sénat a dépassé toutes les prévisions.

Voici le résumé du rapport de M. Laboulaye :

M. Laboulaye, rapporteur, donne lecture de son rapport, qui commence en demandant quelles sont les raisons qui font demander après huit années de séjour à Versailles, le retour des Chambres à Paris. On en donne deux principales : une raison de convenances et une raison politique. La raison de convenance, c'est que le trajet de Paris à Versailles prend un temps considérable. Il nous sera permis de dire que cet argument n'a pas toute l'importance qu'on y attache.

Il est certain que les voyages entraînent quelques ennuis; mais ce qui s'est fait depuis huit ans peut se continuer sans dommages; qu'on puisse améliorer le service du chemin de fer pour les trains parlementaires, avoir des séances plus fréquentes, de façon à abréger les sessions : ce sont là des mesures qui recevront l'approbation générale.

On fait valoir une raison plus considérable, si elle était fondée : l'intérêt du pays. On dit, en rappelant des circonstances dangereuses, que les émotions populaires ne sont plus à craindre, que la population est calme, sage, et qu'on ne saurait lui refuser le retour à Paris, sans humilier cette grande capitale.

Persone ne songe à humilier Paris, qui reste la capitale de la France, le centre du goût et de l'industrie. On l'a vu à l'exposition, mais il offre avec son immense population des dangers qu'on a signalés et qui méritent toute attention.

L'histoire nous les montre, c'est la lutte de la Commune contre la Convention, le 15 Mai, les journées de Juin 1848, la Commune.

On dit que le suffrage universel ne laisse plus de place à l'insurrection; mais au 15 mai et aux journées de Juin le suffrage universel était déjà pratiqué, et il venait précisément de se prononcer quand les événements du 18 mars 1871 ont eu lieu.

Si, depuis huit ans, la population de Paris s'est montrée si sage, si calme, c'est qu'elle était à l'abri des tentations qu'elle subissait autrefois à un point de vue plus général.

M. le rapporteur cite l'exemple des Etats-Unis. (Interruption à gauche.)

Non-seulement le Congrès général est établi à Washington, mais c'est là qu'on a établi la capitale des Etats-Unis, bien que New-York et tant d'autres villes considérables eussent pu réclamer ce titre.

Avons-nous, comme les Américains, cent ans de tranquillité derrière nous? Non. Le passé n'offre pas de telles sécurités, et persone ne peut répondre de l'avenir. (Très-bien ! à droite.)

On nous propose de toucher à la Constitution; nous verrions avec regret ébranler le respect dû à cette constitution par une révision sans nécessité et que ne réclame pas l'opinion.

La province n'a rien à gagner, mais plutôt tout à perdre à ce que le Parlement subisse l'influence directe de la capitale, et, quant à l'opinion, rien ne prouve qu'elle attache un grand prix au retour à Paris.

Les ministres se sont prononcés nettement dans le sens du retour, ils ont déclaré qu'ils n'avaient plus le loisir suffisant pour s'occuper des affaires.

Le gouvernement a ajouté qu'il répond de la paix publique et de la liberté, de la sécurité du Parle-

ment. Ces déclarations n'ont pu modifier l'opinion de la commission.

Ce n'est pas le trajet de Versailles qu'il faudrait accuser des retards apportés aux travaux des ministres. Il y a bien d'autres causes. Quant à l'étranger, il aura d'autant plus le sentiment de la force de notre pays qu'il verra la sécurité plus assurée. Certes, nous ne doutons ni du patriotisme ni de la prudence des ministres, mais il y a lieu de tenir compte de la vivacité d'un peuple qui s'agit aussi facilement que le peuple de l'ancienne Athènes, et nous ne voyons pas la nécessité de changer la résidence du Parlement, qui, à Versailles, est maître chez lui. (Approbation à droite.)

Le rapporteur examine une proposition de l'honorable M. Emile Labiche et dit que la commission l'a repoussée parce qu'il n'appartient pas au Sénat de dire au Congrès quelles dispositions il doit insérer dans la Constitution. En résumé depuis huit ans le Parlement a traversé au milieu du calme les crises les plus importantes. Il y a eu deux transmissions de pouvoir sans que la tranquillité ait été troublée, c'est cette tranquillité qui a ramené la France à la République. Il serait fâcheux de risquer de la compromettre.

Donc nous croyons rendre un nouveau service à la République et à la France en proposant de repousser l'idée du retour à Paris, en déclarant qu'il est inopportun de réunir l'Assemblée nationale. (Approbation à droite et au centre.)

Les feuilles politiques favorables à M. Jules Ferry ne se dissimulent par la gravité de la lutte engagée contre la liberté d'enseignement.

Le *Journal des Débats*, dont la volte-face en deux jours est un fait regrettable non seulement pour lui, mais pour ceux qui souvent aimaient à suivre son drapeau, a inséré un singulier article de l'un de ses rédacteurs, M. Doltain. Cet écrivain essaye de démontrer avec force citations de Montesquieu, que *l'Etat a le droit, et même le devoir d'élever la jeunesse attendu que, dans une nation démocratique, l'Etat n'est autre que la nation elle-même.*

Avec une pareille théorie, l'Etat, s'il est républicain, élève la jeunesse d'une certaine façon; mais, s'il est monarchique, il l'élève d'une façon toute différente. La doctrine du *Journal des Débats* imposerait à l'Angleterre protestante un enseignement purement protestant, à la Turquie un enseignement purement musulman, à la tribu des Zoulous un enseignement non moins déshabillé que dévoué aux principes de l'anthropophagie, etc., etc.

Combien est différente la thèse de la liberté pour tous, qui est la nôtre!

C'est précisément cette liberté que Mgr Freppel, évêque d'Angers, réclame. Aussi, ne doit-on pas être surpris du grand effet produit par sa protestation.

Dans un autre article, le *Journal des Débats* constate que les catholiques, s'ils sont aujourd'hui vivement attaqués, n'ont pas été tout-à-fait sans reproche depuis un certain nombre d'années. Nous citons :

Toutes les fois que les catholiques ont voulu faire chez nous quelque conquête, ils ont invoqué la liberté, l'égalité, et ils promettaient, en échange des biens qu'ils réclamaient, l'oubli des querelles passées et l'acceptation franche, loyale des institutions nouvelles. C'est ainsi qu'ils parlaient en 1850; c'est encore ainsi qu'ils parlaient en 1875. Une première fois la république leur a donné la liberté de l'enseignement secondaire; une seconde fois la liberté de l'enseignement supérieur. Eux, en retour, ont-ils

tenu leur promesse? On nous disait que le vote de ces lois mettrait le sceau à une alliance définitive. On le comparait ni plus ni moins qu'à l'Edit de Nantes. Et pourtant qu'est-il arrivé? La république a donné la liberté : a-t-on tenu fidèlement le contrat qu'on avait fait avec elle? Sans remonter aux tristes souvenirs de 1851, les catholiques, les congrégations, les évêques n'ont-ils pas pris parti contre nous, contre la république, dans toutes les discordes de ces dernières années? Le 16 mai n'a-t-il pas été leur œuvre, au moins pour une large part?

Il y a du vrai dans ces paroles; mais nous nous permettrons de dire que la majorité du clergé ne professe pas les sentiments que lui prête le *Journal des Débats*. Si, dans le Lot, une partie importante du clergé s'est unie avec la réaction bonapartiste contre ses vrais défenseurs, il n'en est pas ainsi dans la plupart des autres départements. La leçon d'ailleurs est suffisante, et nous croyons qu'on commence à la comprendre dans nos paroisses.

Gardons la liberté, la vraie liberté, la liberté pour tous, si péniblement conquise par un siècle de lutttes et d'efforts de toute sorte. Là est réellement la force protectrice de l'Eglise.

Nous croyons, du reste, d'après des renseignements particuliers, que le fameux article 7 est à peu près condamné. Il est certain que le Sénat le rejettera, et il devient probable que la Chambre des députés donnera une nouvelle preuve de sagesse et de modération, après celles qu'elle a déjà données dans la question de l'amnistie et de la mise en accusation des ministres du 16 mai.

Du reste, supposons l'article 7 voté. Comment s'y prendre pour fermer les collèges, ouverts par des citoyens français, sous prétexte qu'ils sont jésuites, dominicains ou picossiens? Dirait-on au directeur du collège de la rue de Madrid à Paris, qui n'est autre que M. de Gabriac, fils de l'ambassadeur de France : « Nous venons vous demander si vous êtes jésuite. » M. de Gabriac pourrait parfaitement répondre : « Je suis citoyen français, et vous n'avez aucun droit de me poser une question qui touche à ma liberté individuelle. » Il pourrait ajouter que, si par hasard un autre gouvernement que celui de la république venait à s'établir, et que ce nouveau gouvernement fût ennemi de la franc-maçonnerie, le président de la Loge Maçonnique de la rue de Madrid, près du collège, serait autorisé à faire une réponse identique, quand on viendrait lui demander : « Etes-vous franc-maçon? »

Il résulte de là une chose bien simple et bien claire, c'est qu'il aurait mieux valu ne pas soulever le conflit dont M. Jules Ferry s'est fait l'endosseur.

Du reste, cette question de la liberté des écoles n'a rien à voir avec le langage de Mgr l'évêque de Grenoble. Parce qu'un prélat vient affirmer une thèse théocratique, et nier l'indépendance civile; est-ce une raison de commettre une égale injustice.

On annonce la prochaine nomination du cardinal Hohenlohe à l'évêché de Frascati. Le choix d'un des membres les plus modérés du sacré-collège, pour lequel les sympathies du prince de Bismark ne sont un secret pour persone, est sans doute, d'après la *République française*, le plus certain des indices des dispositions con-

ciliantes du Vatican, à l'égard de l'Allemagne qu'il ait été donné de recueillir dans ces derniers temps.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 29 mars.

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi relatif au classement du réseau complémentaire des chemins de fer d'intérêt général. L'urgence est déclarée.

M. de Freycinet expose que le projet de loi a un caractère absolument nouveau. Le gouvernement ne veut pas s'isoler des Chambres; c'est pourquoi il lui apporte un plan d'ensemble qui pourra être étudié dans sa généralité et dans ses détails.

Quant aux amendements en si grand nombre qui vont être portés à la tribune, il pourra paraître sage de les renvoyer à l'examen du ministre des travaux publics.

On se trouve en présence d'une dépense de 5 milliards à effectuer. On a affecté de craindre que cette charge ne fût trop lourde, mais quand les nations sont sages et savent se donner au gouvernement, elles ont l'avenir devant elles.

Il ne se fera rien que la Chambre n'ait décidé par un vote annuel, et si le programme peut sembler hardi, l'exécution en sera prudente.

A ceux qui trouvent que le gouvernement ne va pas assez vite, on peut répondre qu'il ne faut pas moins de trois ans entre le jour où le projet est établi et le jour où l'on peut donner le premier coup de pioche.

En abrégant ces délais, on supprimerait des garanties indispensables. Or le gouvernement de la République ne veut pas bâtir sur le sable, mais sur le roc.

A partir de 1884, il sera dépensé 500 ou 600 millions par an en travaux publics. Jamais on n'aura vu, en France, un chantier aussi actif et aussi étendu, et les travaux se feront avec ordre et probité. (Applaudissements.)

La Chambre a donc devant elle un programme de 40 ou 42 ans; mais une autre tâche s'impose, il faudra fixer les règles de l'exploitation. Le ministre avait cru qu'il devait, pour certains travaux, réclamer le concours des grandes compagnies; des scrupules se sont élevés et le gouvernement les respectera. Mais il faut que la Chambre fasse connaître sa volonté et ne reste pas devant le ministre dans l'attitude du sphinx antique. La question doit être résolue, et c'est sur la solution que s'assoiront les projets de l'avenir. La commission de classement serait bien placée pour étudier cette question; elle y est préparée par ses travaux antérieurs.

Il y a urgence, car des lignes seront prêtes à s'ouvrir dans quelques mois; on doit savoir qui les exploitera. (Très-bien !)

Ces deux choses faites, la construction et l'exploitation, la Chambre pourra considérer qu'elle aura rempli une grande tâche; elle aura bien mérité du pays. (Applaudissements à gauche et au centre.)

M. Haentjens dit que le projet n'a que la valeur d'un programme.

Plusieurs lignes sont votées, et la discussion est renvoyée à lundi.

REVUE DES JOURNAUX

Soleil.

Nous trouvons dans la *Révolution française* le programme des nihilistes russes, programme qui est celui de tous les internationalistes ou socialistes européens.

Ce programme est instructif. Il pose clairement la lutte entre la société économique et civile actuelle et une société nouvelle qui heureusement est encore

plongée dans les ténèbres de l'avenir et qui ne verra jamais, nous l'espérons bien, la lumière dans les pays civilisés.

Cette société, si jamais elle devait naître, ramènerait le monde tout à fait à l'état sauvage et au despotisme antique, car elle tiendrait de ces deux caractères.

Les nihilistes russes ont cependant la prétention d'avoir imaginé un ordre de choses qui serait l'affranchissement intellectuel et économique du peuple se réalisant par :

1° L'abolition des religions et des cultes, propagation de l'athéisme et du matérialisme scientifique et humanitaire ;

2° L'abolition du droit de la propriété héréditaire ;

3° L'égalisation complète des droits politiques et sociaux de la femme avec ceux de l'homme, et, comme conséquence : l'abolition du droit de la famille, aussi bien que le mariage religieux, politique et civil, corollaire historique du droit d'hérédité.

C'est ainsi que les nihilistes russes, s'expriment dans leur langage dépouillé, comme on voit, de tout artifice, de toute hypocrisie et dégagé de circonlocutions et de périphrases. Leur programme dit bien tout ce qu'il veut dire.

Dans le système des nihilistes russes, comme dans celui des socialistes internationalistes de France, d'Allemagne et d'Italie, la terre ne doit appartenir qu'à ceux qui la cultivent de leurs bras. Ils la revendiquent pour les associations rurales, comme ils revendiquent les usines, les fabriques, les manufactures et autres instruments de travail aussi bien que les capitaux pour les associations industrielles.

Voici, d'ailleurs, le complément ou le développement de ce système qui fait reposer toute organisation politique « sur une libre fédération de libres associations tant agricoles qu'industrielles. »

Au nom même de l'affranchissement politique et social des masses populaires, nous voulons, disent les nihilistes russes, la destruction, ou la liquidation de l'Etat, son extirpation radicale avec toutes ses institutions ecclésiastiques, politiques et civiles, universitaires, juridiques et financières, militaires et bureaucratiques.

Il ne faut pas dire que nous évoquons un fantôme, une chimère, un spectre. Ce spectre on l'a vu à l'œuvre en France dans les journées sanglantes de Juin 1848 et M. Le Royer, sincère républicain de la veille, a récemment affirmé à la tribune de la Chambre et à la tribune du Sénat qu'il avait retrouvé la main de l'internationale ou du socialisme dans les origines de la Commune.

Liberté.

Le Reichstag allemand discute en ce moment une question importante, dans laquelle nous n'avons pas à prendre parti, mais qui ne saurait nous trouver indifférents. Il s'agit de l'organisation politique et administrative de l'Alsace-Lorraine.

On sait que ces deux chères provinces, qui ont été le prix de notre défaite, en étant annexées à l'empire d'Allemagne, ne furent pas assimilées aux autres Etats dont se compose la Confédération impériale, et qui jouissent d'une complète autonomie. Elles sont restées ce qu'en Allemagne on appelle : « un pays d'empire », *Reichsland*, et sont administrées sous l'autorité directe de l'empereur, dont les droits souverains sont exercés par le chancelier de l'empire.

Pendant quelques temps ce pouvoir a été une véritable dictature ; puis il s'est successivement modifié, et l'on a même accordé naguère à l'Alsace-Lorraine une sorte de représentation nationale. On y a constitué une assemblée de délégués, élus par les con-

seils généraux, qui, sous le nom de *Landesausschuss*, a été investie du droit de discuter et de voter certaines lois applicables à la province.

Ces développements du système primitif ont été dus principalement à l'action d'un parti qui s'est formé surtout en Alsace et dont sont titre d'autonomiste indique assez les tendances. Ce parti, qu'on a appelé « le parti allemand » et qui eût été mieux appelé « le parti alsacien », a pensé qu'il ne fallait pas s'obstiner à une protestation absolue contre l'annexion, mais qu'il était convenable d'user des droits qu'elle consacre, si restreints qu'ils fussent, pour les élargir et arriver peu à peu à un état meilleur. Il a accepté le fait accompli, sinon en le justifiant du moins en s'y résignant, pour en faire le point de départ de ses revendications futures. Son objectif essentiel a été l'autonomie de l'Alsace-Lorraine afin de la placer sur le même rang et lui faire obtenir les mêmes droits souverains que les Etats relativement indépendants dont se compose l'empire d'Allemagne.

Les partisans de la protestation ont naturellement montré une répugnance énergique contre cet opportunisme qui pactisait ainsi avec le fait violent de la conquête ; mais les autonomistes ont fait des progrès dans l'opinion, et ils paraissent en avoir fait aussi dans le Reichstag et même dans le gouvernement.

La discussion qui a lieu en ce moment en est une preuve. Les députés autonomistes ont présenté au Reichstag une proposition formelle tendant à faire reconnaître l'indépendance de l'Alsace-Lorraine, et les députés de la protestation se sont eux-mêmes associés en partie à cette demande, en réclamant l'organisation d'un véritable parlement alsacien issu du suffrage universel.

M. de Bismarck repousse carrément cette dernière idée : le suffrage universel ne lui a guère réussi en Allemagne ; il sait trop en quel sens il se manifesterait dans les provinces annexées ; mais il admet en partie le principe de l'autonomie et se montre notamment disposé à transférer de Berlin à Strasbourg le siège de la haute administration d'Alsace-Lorraine.

La question de l'autonomie fait donc, à l'heure actuelle, un pas de plus. L'Alsace-Lorraine tend à reprendre une certaine indépendance et à conquérir du moins une sorte de *self government* qu'on lui avait promis après l'annexion et qu'on ne lui a jamais accordé.

Nous ne rechercherons pas quelles peuvent être les conséquences de ce mouvement d'opinion et de réforme ; mais il était nécessaire de le définir dans son principe et dans son but.

INFORMATIONS

M. le président du conseil se prépare à envoyer aux puissances une note soutenant la demande de médiation du cabinet d'Athènes dans la question des frontières, sur les bases indiquées dans le treizième protocole du congrès de Berlin.

Le gouvernement anglais a accepté le principe d'une occupation mixte de la Roumélie orientale, à la condition expresse que toutes les puissances signataires du traité de Berlin, sans en excepter la Turquie, adhéreront à ce projet et auront la faculté d'y participer. Le gouvernement français n'y fera pas d'opposition, mais n'y prendra aucune part. Il en sera de même de l'Allemagne.

C'est pour la quatrième fois que la reine d'Angleterre est venue en France. Au mois de septembre 1843 elle rendit visite au roi Louis-Philippe, au château d'Eu. En 1855, pendant que les armées anglaises et françaises combattaient ensemble en Crimée, elle vint visiter l'Exposition universelle et resta huit jours à Paris. Enfin en 1858, le port de Cherbourg eut l'honneur de la recevoir. Aujourd'hui c'est presque incognito qu'elle a traversé notre pays, et personne ne s'étonnera qu'elle n'est pas fait trêve à son deuil de dix-huit ans lorsqu'on a pu voir, il y a quelques jours à peine, qu'elle ne l'avait interrompu que pour quelques heures lors du mariage de son troisième fils. Mais on n'en a pas moins le devoir de s'incliner respectueusement devant la souveraine qui depuis plus de quarante ans a donné des exemples éclatants de patriotisme et de vertu, et qui, par son respect absolu pour le régime parlementaire, a fait de l'Angleterre le pays le plus libre qui fût jamais.

On écrit de Berlin :

On dit que l'Office sanitaire de l'Empire, répondant à une question qui lui a été adressée, a déclaré que la marche et le caractère actuellement non contagieux de l'épidémie qui sévit en Russie, permettraient de rendre moins rigoureuses les mesures de précaution prises par le gouvernement allemand.

L'Office sanitaire a émis, en particulier, l'opinion que l'on pouvait faire cesser l'interdiction de l'importation de la plupart des marchandises, mais qu'il fallait continuer d'interdire celle des chiffons, des vieux habits, et autres articles du même genre.

Il a déclaré, en outre, que l'inspection faite dans les ports, ne devait concerner que les provenances de la mer d'Azov et de la mer Noire, et que les marchandises, entrant en Allemagne par la voie de terre, ne devaient être soumises à des mesures de précaution que lorsqu'elles provenaient du district d'Astrakan.

Quant aux personnes venant du district de Saratoff, l'office sanitaire pense qu'elles ne doivent plus être soumises à l'inspection. On annonce que ces déclarations vont servir de base à une résolution qui sera prise par les autorités de l'Empire.

Les journaux de Nantes publient le texte d'une pétition adressée par les catholiques de la Loire-Inférieure aux Chambres.

Cette pétition dit en substance :

Le projet de loi Ferry confisque, au profit de l'Etat, les sources des revenus des Universités libres. Il viole le principe de l'égalité et attente à la liberté et à la justice. Il viole aussi les engagements du Concordat et trouble le pays.

Les pétitionnaires terminent en manifestant l'espoir que les Chambres repousseront le projet.

Le *Figaro* croit savoir que M. l'archevêque de Paris prépare un mandement où figurerait,

entre autre, le récit de l'entrevue qu'il a eue avec M. le président de la République et où il transmettes craintes.

Les évêques de la province ecclésiastique de Reims ont adressé à M. le président de la République une lettre collective dans laquelle ils protestent contre le projet de loi sur l'enseignement.

Le *Pas-de-Calais* annonce la publication prochaine d'une pétition contre le projet de loi Ferry, signée par les archevêque et évêques du diocèse de l'Université catholique de Lille.

L'*Echo de la Province* dit que la protestation de l'archevêque de Toulouse contre les projets de loi Ferry est en ce moment à la signature des évêques suffragants de la province de Toulouse et qu'elle paraîtra sous peu de jours.

On annonce de Séville que la maladie de l'infante Christine devient plus aiguë. Malgré les efforts des médecins, la faiblesse est croissante. M. Guéneau de Mussy ne dissimule pas la gravité du mal. La princesse conserve pourtant connaissance. La plupart des feuilles madriléniennes expriment leur sympathie pour le duc de Montpensier. Dans cette circonstance, qui rappelle la mort de la reine Mercédès, des prières publiques sont dites dans les églises de Séville. M. le comte et Mme la comtesse de Paris sont arrivés auprès de l'infante Christine.

Il se produit en ce moment un échange actif d'idées entre les cabinets européens sur le sujet des propositions de la Russie. Le cabinet de Saint-Petersbourg attire l'attention des puissances sur la nécessité de ménager une transition entre le régime provisoire qui va expirer avec l'évacuation, et l'organisation définitive de la Roumélie orientale. Il se fonde sur le protocole 5 du traité de Berlin, où le comte de Drassy proposa l'occupation mixte, proposition à laquelle lord Beaconsfield a assuré l'adhésion de l'Angleterre. La Russie suggère l'occupation de la Roumélie par un corps composé de contingents de celles des puissances qui voudraient participer à cette mesure.

La durée de l'occupation mixte serait limitée à un an. Les pouvoirs de la commission européenne seraient également prolongés. Le gouvernement anglais est favorable à l'occupation mixte. On croit que ni la France ni l'Allemagne n'enverront de contingents.

La circulaire russe est signée par M. de Gortchakoff et non par le prince Gortschakoff.

On remarque que ce fait indique que l'influence pacifique du comte Schouvaloff a prévalu.

L'empereur Guillaume, recevant la famille impériale et les dignitaires de l'empire allemand, le jour de l'anniversaire de sa naissance, a exprimé le désir de continuer à suivre la politique de paix.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

1^{er} Avril 1879. (41)

Correspondance Littéraire AD. FAVRE.

LE

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST GAPENDU.

XV

LA NUIT.

— Parle bas ! dit vivement la *sulthane* en posant un doigt sur ses lèvres et en se laissant glisser sur une pile de coussins placés près du lit.

— Pourquoi es-tu venue ? demanda M. de Cast.

— Pour t'annoncer une grande nouvelle.

— Victoline...

— Il ne s'agit pas d'elle ; il s'agit de toi seul. Ass-tu dans ta maison de Damas dix mille *dinars* d'or ?

— Non ! répondit Olivier.

— Alors demain tu mourras !

Olivier se dressa sur son lit.

« Pourquoi mourrai-je demain ? dit-il. Pourquoi cette menace ? Que s'est-il donc passé ? »

— Demain, reprit Aichouhnâ, les massacres doivent commencer à Damas. A deux heures, les Druses attaqueront les chrétiens ; le cheik et l'agah veulent tout exterminer. On t'a gardé jusqu'ici parce qu'on te sait riche ; si tu peux donner sur l'heure dix mille *dinars* d'or, tu seras peut-être sauvé.

— Je ne les ai pas !

— Alors tu dois mourir !

— Mourir ! rugit Olivier en essayant de se soulever.

— Tais-toi, dit vivement Aichouhnâ. Le moindre bruit entraînerait notre perte, et je suis venue ici pour te sauver. Écoute-moi, chrétien, et aie confiance en moi. Ces dix mille *dinars* que tu ne peux donner, que tu n'as pas, je les aurai, moi. Ali est allé ce soir porter mes parures chef, un juif qui demain sera assassiné. Il fera la somme nécessaire et tu pourras te racheter.

Olivier regardait la *setti* avec étonnement.

« Que signifie l'affection que tu me témoignes ? dit-il. Depuis que je suis ici, tu m'as visité presque chaque jour, tu m'as entouré de soins, d'attentions. Mes blessures sont fermées, grâce au baume que tu m'as fait parvenir. J'ai manifesté hier le désir de voir Victoline et Noémie, tu me les as amenées aujourd'hui. Cette nuit tu viens me proposer de me sauver. Qu'ai-je donc fait pour que tu t'intéresses ainsi à moi ? »

— Ce que tu as fait ? dit Aichouhnâ en levant ses beaux yeux sur le malade. Te rappelles-tu, il y a trois mois, la promenade que tu fis un matin jusqu'à Balbeck. Tu étais seul, et en revenant tu rencontrais une caravane.

— Oui, dit Olivier ; un marchand d'esclaves

se rendait au bazar de Damas.

— Parmi les femmes que l'on menait vendre, il y en avait une vieille et souffrante, pauvre créature dont le marchand ne comptait tirer aucun profit, qu'il maltraitait et dont il souhaitait la mort ?

— Je me rappelle, fit Olivier avec intérêt.

— Tu fus touché du sort de cette esclave ; tu l'achetas sur l'heure et tu lui donnas sa liberté en plaçant dans sa main une bourse pleine d'or ?

— Cela est vrai ; j'ai fait ce que tout homme de cœur, tout bon chrétien eût fait à ma place.

— Cette femme, dit Aichouhnâ, c'est ma mère. Comprends-tu, maintenant mon dévouement pour toi ?

Olivier tendit la main à la *sulthane*.

« Tu as un cœur de chrétienne, dit-il, car tu es reconnaissante. »

— Tu acceptes donc ce que je puis faire pour toi ?

— J'accepte.

— Quant à ces deux femmes, quant à celle que tu aimes...

Olivier sourit doucement.

« Tu te trompes, dit-il, en attribuant à l'amour l'intérêt que je porte à ces deux jeunes filles. Je les aime comme un ami. Tu ne saurais comprendre ce sentiment, toi ; car les femmes d'Orient ignorent qu'entre deux créatures de sexe différent et étrangères l'une à l'autre, il peut y avoir un lien moral puissant et cependant pur de toute passion. Noémie m'intéresse parce qu'elle est menacée du sort le plus fatal, et je donnerais ma vie pour sauver Victoline parce que Victoline est la fille d'un homme que j'estime, et qu'elle devait être la femme d'un autre

homme que j'aime. »

Aichouhnâ avait écouté les paroles prononcées par Henri avec une attention et une émotion extrêmes.

« Tu n'aimes aucune des deux femmes ? dit-il. Ni la chrétienne, ni la juive ? »

— J'ai pour elles de l'amitié et non de l'amour !

La *sulthane* détourna la tête et leva vers le ciel des regards empreints d'une ivresse infinie.

« Il faut te sauver et sauver ces femmes, reprit-elle après un silence et en revenant vers Henri. Voilà ce que j'ai fait déjà. Les massacres doivent commencer à Damas. Malhoun-Khatoun n'est pas sans la tête des Druses. L'agah Osman-ben-Assal doit commander avec lui. Osman me déteste et moi je le hais. C'est Osman qui veut que tu meures, moi je te protège, moi. J'ai fait surprendre par Ali le secret d'Osman. Il convoite la chrétienne dont le maître veut faire son esclave. J'ai tout dit à Malhoun-Khatoun, j'ai employé mon ascendant sur lui pour l'exciter et Osman doit mourir. Demain pendant les massacres et tandis que le cheik sera dans la ville, j'enfermerai la chrétienne et la juive. »

— Comment ? dit Olivier.

— J'ai été visiter aujourd'hui l'une des femmes d'Abd-el-Kader et elle m'a promis de recevoir la chrétienne et la juive dans le harem de son père. Quand le cheik les demandera, on lui dira qu'elles ont voulu fuir et que les Druses les ont massacrées.

(A suivre).

LES SYMPTOMES EN RUSSIE

Il y a trois jours nous apprenions la découverte de l'imprimerie secrète des nihilistes et la saisie de nombreux écrits de cette secte. Ce qu'il y avait de grave dans cette découverte, c'est que cette imprimerie révolutionnaire fonctionnait dans un établissement de l'Etat, dépendant du ministère de la guerre, était dirigée par un colonel d'artillerie, directeur de cet établissement, lequel avait pour agents et complices des officiers d'artillerie placés sous ses ordres.

Aujourd'hui nous apprenons par le *Tageblatt* de Berlin l'arrestation de Mlle de Malceff, fille du riche industriel russe de ce nom. La jeune personne, à peine âgée de vingt ans, est accusée de conspiration nihiliste. Elle a été enchaînée et transférée à la citadelle de Kiew, où se trouvent déjà la fille du général de Gersfeld et la jeune comtesse de Panin, accusées du même crime; ces deux dernières ont été, en outre, blessées à l'occasion d'une émeute.

Nous devons ajouter que ces trois malheureuses jeunes filles ne doivent leur situation actuelle qu'au fait d'avoir fréquenté les cours de l'université de l'Etat, où elles ont pris les idées d'étudiants nihilistes.

UNE AUDACIEUSE ÉVASION.

Le *Journal de Marseille* raconte que lundi, M. Fabry, juge d'instruction à Aix, se trouvait dans son cabinet, au palais de justice, avec M. Seigon, son greffier.

Dans l'antichambre était un gendarme gardant un voleur qui allait être interrogé. Tout à coup le voleur cherche à s'enfuir, le gendarme se précipite sur lui, une lutte s'engage. Mais le voleur était d'une force herculéenne. Pendant qu'il continue à lutter, il ouvre la porte du cabinet du juge d'instruction et pousse dans cette pièce le gendarme. Puis il tire la porte à lui. Le gendarme veut empêcher le voleur de fermer et saisit la porte, mais celui-ci tire à lui quand même, écrase un ou deux doigts au gendarme et ferme à clef, dans la même pièce, le juge, le greffier, le gendarme qui crient inutilement. Puis il s'enfuit.

On juge de la stupefaction des personnes accourues aux cris des captifs en ne trouvant plus de malfaiteur et en voyant la justice et la force armée sous clef.

CHRONIQUE LOCALE

Société des Etudes du Lot.

Extrait du procès-verbal de la séance du 31 mars 1879.

La Société des Etudes du Lot,

Considérant :

1° Qu'au nombre des manuscrits envoyés à M. le Secrétaire général pour le concours scientifique et littéraire de 1879, les travaux concernant les monographies, biographies et recherches scientifiques font presque entièrement défaut ;

2° Que plusieurs personnes ayant en préparation certaines études de ce genre ont fait demander à la Société que le concours fut retardé ;

Décide :

Art. 1^{er}. — Le concours scientifique et littéraire, ouvert par la Société des Etudes du Lot, est ajourné jusqu'en 1880.

Tous les ouvrages destinés au concours devront être adressés franco, avant le 15 avril 1880, au Secrétaire général.

Art. 2. — Les personnes qui ont adressé à la Société des travaux pour le concours de 1879 pourront, sans se faire connaître, retirer leurs manuscrits et les compléter. Si elles les laissent entre les mains de M. le Secrétaire général, ils seront admis au concours de 1880.

Art. 3. — M. le Secrétaire général de la Société tient, à la disposition de ceux qui en feront la demande, le programme du concours.

Nous complétons les détails déjà donnés sur la vie politique de M. Léon de Maleville :

M. de Maleville était l'un des hommes les plus distingués du Sénat, et, s'il parlait ra-

rement, on peut dire de lui qu'il jouissait de la plus haute et de la plus légitime influence dans les réunions particulières où de très-grosses questions sont débattues et quelquefois résolues à l'avance. Sa modération était proverbiale, et M. Thiers avait pour lui une extrême affection.

M. Léon de Maleville possédait une importante propriété dans le département du Lot, à Bouziès, canton de St-Géry.

Rappelons que M. Léon de Maleville s'était honoré, sous la présidence du prince Louis Bonaparte, par son refus de livrer au prince-président les dossiers des affaires de Strasbourg et de Boulogne, et par sa protestation contre le coup d'Etat.

Dans l'Assemblée nationale de 1871, il fut l'un de ces vieux partisans de la monarchie constitutionnelle qui, dès le premier jour, préparèrent l'avènement définitif de la République par leur précieuse et patriotique adhésion. Son exemple fut suivi plus tard par d'autres auxquels sa mémoire restera toujours chère.

M. le ministre de la guerre vient de décider, par une circulaire, qu'une nouvelle direction devait être donnée aux travaux d'étude exécutés chaque année par les officiers d'infanterie à l'occasion de l'inspection générale. Voici les nouvelles mesures qui vont être prises.

Chaque année, avant le 1^{er} novembre, le ministre enverra le programme d'un certain nombre de questions portant sur les sujets les plus intéressants à étudier. Les généraux commandant les corps d'armée pourront ajouter deux ou trois questions à leur convenance, de manière à ce qu'il soit permis à chaque officier de choisir un sujet en rapport avec ses goûts, ses fonctions, ses connaissances ou ses facultés.

Tous les officiers, jusqu'au grade de capitaine inclusivement, seront invités à traiter tout ou partie des questions posées, et, bien que ce genre de travail ne puisse pas être absolument obligatoire, on devra, dans leur propre intérêt, engager les officiers à faire, chacun suivant ses moyens, preuve de travail et de bonne volonté.

Dans certains cas, en outre, il y aura lieu d'autoriser quelques officiers à traiter librement des sujets choisis par eux. Il n'est pas sans utilité, en effet, de fournir aux esprits chercheurs les moyens de présenter le résultat de leurs observations, d'habituer des militaires à exprimer toutes leurs idées, et de leur permettre ainsi de tirer quelques avantages de leurs études particulières.

Les travaux devront être remis aux corps le 1^{er} avril et envoyés aux généraux de brigade, qui les feront parvenir aux généraux de division vers le 15 juin; ces officiers auront de cette manière un sérieux élément de plus pour apprécier l'instruction, l'intelligence et le jugement des officiers sous leurs ordres.

M. le ministre, de son côté, suivra avec intérêt les travaux des officiers qui montreront le plus de savoir et de bonne volonté; il pourra encourager et récompenser leurs études.

ELECTIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL.

Toulouse, 31 mars.

Inscrits, 11,620

Votants, 6,829

Ont obtenu :

MM. Amilhau, 2,992 éla.

Ebelot, 2,726

Esquié, 1,123

Cette élection est un fait important. La candidature radicale de M. Esquié a eu pour conséquence la victoire de M. Amilhau, qui appartient au centre droit constitutionnel et parlementaire, rallié en partie à la République.

On lit dans la *Gazette du Midi* de Marseille :

Une bande de faux-monnayeurs, qui paraît avoir installé sa criminelle industrie dans des conditions tout à fait exceptionnelles, commence à faire circuler de fausses pièces de 20 fr. à l'effigie de Napoléon III et au millésime de 1866. Ces pièces sont d'une exécution irréprochable; tout est soigné à un point tel qu'il est impossible d'établir une différence entre ces louis de mauvais aloi et les véritables. Cette fausse monnaie est faite en platine recouverte d'une légère couche d'or; la valeur de chaque

pièce est de 6 fr., ce qui procure un bénéfice de 14 fr. aux faux monnayeurs.

Théâtre de Cahors

Spectacle du Jeudi 3 Avril.

AU BÉNÉFICE DE M. BACHIMONT

La Vie Parisienne

Grande opérette en 4 actes, par Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique de Jacques Offenbach.

Le spectacle commencera par

Le Gentilhomme Pauvre

Comédie en 2 actes, par MM. Dumasoir et Lafargue.

Pour la chronique locale, A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 31 mars, soir.

Un seul sénateur est inscrit jusqu'à présent pour parler en faveur du retour à Paris, c'est M. Tolain. Il y aura en outre la garde des sceaux et le président du conseil.

Parmi les membres qui doivent parler contre le retour à Paris il y aura d'abord le rapporteur, M. Laboulaye, puis M. Béranger et, dit-on, M. Chesnelong, au nom de la droite.

Toutefois d'après le *Rappel* il se pourrait que le débat n'eût pas lieu, car il est question d'une demande d'ajournement qui serait faite par M. George (des Vosges). Cet ajournement porterait jusqu'après les vacances de Pâques, c'est-à-dire jusqu'au milieu du mois de mai, et, à la faveur de ce délai, on pourrait arriver à un accord en faveur du retour à Paris.

On écrit de Versailles à la *France*, à la date de hier :

Il est certain que M. George, des Vosges, demandera demain au Sénat l'ajournement jusqu'après les vacances de Pâques, de la discussion sur le retour à Paris.

D'autre part, j'apprends que le gouvernement est résolu à s'engager à fond, sur la question et même à poser, dit-on, la question de cabinet.

Le *National* donne, dans les termes suivants, des renseignements contraires :

On croit que la discussion du rapport de M. Laboulaye sera renvoyée jusqu'au moment de la rentrée des Chambres, en mai.

Grâce à ce renvoi, on parviendrait certainement à un accord pour la rentrée.

Si toutefois le débat a lieu demain au Sénat, on considère comme probable que les ministres, tout en se montrant partisans du retour à Paris, ne s'engageront pas à fond et ne poseront pas la question de cabinet.

On dit que les vacances des Chambres commenceront mardi prochain 8 avril. La rentrée aurait lieu entre le 6 et le 15 mai.

On annonce que le capitaine de frégate Artiguenave, commandant de la batterie flottante l'*Arrogante*, sera traduit devant un conseil de guerre, pour répondre de la perte de son bâtiment près de la pointe de la presqu'île de Giens, dans la rade de la Badine.

L'*Agence Havas* annonce que l'*Ordre* est poursuivi pour publication « de fausses nouvelles, faite de mauvaise foi. »

Rome, 30 mars.

La *Gazette officielle* annonce que le roi a commué la peine de mort, à laquelle vient d'être condamné Passanante, en celle des travaux forcés à perpétuité.

Les journaux catholiques publient une lettre du cardinal-archevêque de Paris et de ses suffragants adressée aux deux chambres contre les projets de M. Jules Ferry. La lettre s'attache à démontrer l'injustice de l'article 7 du projet relatif à la liberté de l'enseignement; elle combat les attaques contre les congrégations et conclut en adjurant les sénateurs et députés à refuser leur sanction et leurs suffrages à des propositions législatives que rien ne justifie et que condamnent la liberté, l'amour de la paix publique, les droits acquis, la parole donnée, au nom du pays et de la conscience de tous les hommes religieux.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 1^{er} avril, 1 h. soir.

Le *Journal des Débats*, de ce matin, se prononce pour l'ajournement sur la question du retour à Paris, et dit que le gouvernement doit proposer cet ajournement qui serait la meilleure manière de tout concilier.

Le centre gauche, réuni, hier soir, a décidé presque à l'unanimité qu'il voterait avec le gouvernement.

Toutes les gauches du sénat se sont assemblées ensuite et ont adopté la même résolution.

Versailles, 1^{er} avril, 5 heures soir.

Le Sénat vient de prononcer l'ajournement de la question du retour à Paris par 158 voix contre 126.

Bourse de Paris.

Cours du 1^{er} Avril

Rente 3 p. %	78.75
— 3 p. % amortissable	81.55
— 4 1/2 p. %	109.25
— 5 p. %	113.85

VALEURS DIVERSES	CLOTURE	CLOTURE
au comptant.	du 31 mars	précédente
Banque de France	5.030 »	3.030 »
Crédit foncier	747 50	746 25
Orléans-Actions	1.228 »	1.228 »
Orléans-Obligations	375 75	377 »
Suez	733 75	731 25
Italien 5 %	78 20	78 »

Revue Scientifique.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 39 (29 mars).

Collège de France : Cours de M. Schutzenberger : La vie d'une cellule au point de vue chimique. — Les pestes de Russie, par M. Bouchardat. — La Grèce agricole, par M. Em. Alglave. — Revue maritime. — Académie des sciences de Paris. — Chronique scientifique.

Revue Politique et littéraire.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 39 (29 mars).

La Métaphysique, la Religion et la Science, par M. Barthélemy Saint-Hilaire (de l'Institut). — L'expulsion des jésuites en 1762 et l'esprit laïque dans l'éducation, par M. Gabriel Compayré. — La poésie populaire en Bulgarie, par M. Courrière. — Le protestantisme au XVI^e siècle. — Le mouvement littéraire à l'étranger. — Causerie littéraire. — Bulletin.

On s'abonne au bureau du journal, 108, boulevard Saint-Germain, à Paris.

LA NATURE, Revue des sciences.

Sommaire du numéro du 30 mars.

Les Avertissements maritimes du « Signal Service » aux Etats-Unis : Th. Moureaux. — Création d'un musée astronomique à l'Observatoire de Paris : le contre-amiral Mouchez. — Bibliographie. — Nouvelles lampes électriques. — Les batraciens de France; la Salamandre : E. Sauvage. — Les explosions par les poussières : E. W. Peck. — Conférences de la Sorbonne. — Académie des sciences, séance du 24 mars : Stanislas Meunier. — La météorologie du mois de Février 1879 : E. Fron. — Bulletin météorologique de la semaine.

L'Univers Illustré.

Sommaire du numéro du 29 Mars.

Texte : Courrier de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dachsès. — Théâtres, par Gérôme. — Le désastre de Szegedin, par X. D. — Naufrage de la batterie flottante de l'*Arrogante*, par X. D. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — La Terre Sainte, par F. B. — Dans l'Afrique australe, par R. Bryon. — Les Martyrs de l'honneur, par Henri Conscience (suite). — La chanson du printemps, par F. B. — Bulletin financier. — Courrier des modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Echees. — Gravures : La catastrophe de Szegedin : rupture d'une des digues de la Theiss; un campement d'habitants après le désastre; arrestation d'incendiaires; sauvetage des habitants au milieu des maisons écroulées. — Types et costumes des habitants du comitat de Szegedin. — Naufrage de la batterie flottante l'*Arrogante*, en rade des îles d'Hyères. — Terre Sainte : le Mont des Oliviers et le Jardin de Gethsemani (deux gravures). — La Chanson du Printemps, fac-simile d'une eau-forte de Berghem. — Rébus.

Il est peu de maladies qui aient suscité la création d'autant de médicaments que l'asthme. La plupart de ces remèdes plus ou moins inactifs, sont tombés dans un oubli justement mérité. L'action remarquable du goudron sur les bronches et les muqueuses en général a provoqué de nombreuses expériences, desquelles il résulte aujourd'hui qu'un des meilleurs traitements de l'asthme consiste dans l'emploi des Capsules de Goudron de Guyot. Dans la plupart des cas, deux ou trois capsules, prises au moment de chaque repas, amènent un soulagement rapide; il convient de dire que, lorsque l'affection est déjà ancienne, on devra continuer le traitement pendant quelque temps. Du reste, en raison du rapide bien-être qu'ils en éprouvent, les malades sont rarement tentés de supprimer l'emploi de Capsules de Goudron avant la guérison complète. Ce mode de traitement revient à un prix des plus modiques, environ dix à quinze centime par jour.

Pour être bien certain d'avoir les véritables Capsules de Goudron de Guyot, on devra exiger, sur chaque flacon la signature Guyot imprimée en trois couleurs.

Dépôt dans la plupart des pharmacies.

Librairie FIRMIN DIDOT et C^o, 56, rue Jacob, Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE
Journal de la Famille

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND. L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dé-

pense causée par la main-d'œuvre: Etre sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la Mode illustrée, qui fournit avec les patrons excellent de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre par chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettres recommandées.

Prix pour les départements:

4^e édition: 3 mois 3 fr. 50; 6 mois 7 fr. 12 mois 14 fr.

4^e édition avec une gravure coloriée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

LA MODE FRANÇAISE 200 patrons de grandeur naturelle pour dames et enfants, avec explications raisonnées.

LA MODE FRANÇAISE 800 gravures noires, compositions de toilettes, costumes confectionnés, lingerie.

LA MODE FRANÇAISE Broderie, crochet, ouvrages nouveaux, dessins spéciaux concernant la toilette des enfants.

LA MODE FRANÇAISE Très-beau texte illustré tous les samedis, modes, actualités, économie domestique.

LA MODE FRANÇAISE 1^{re} Edition: Paris et Province, un an, 12 fr. — Six mois, 7 fr. — 2^e Edition, avec patrons découpés de grandeur naturelle et gra-

vures coloriées supplémentaires, un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr.

On s'abonne aux bureaux du Journal du Lot.

LA VIE DOMESTIQUE

Sous la direction de M^{me} Nelly LIEUTEB

Paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Nous recommandons tout particulièrement à l'attention des familles le journal LA VIE DOMESTIQUE.

Ce journal, qui commence sa quatrième année, a pour but, par des récréations et des lectures morales et attrayantes, de ramener chaque membre de la famille au foyer trop souvent déserté.

LA VIE DOMESTIQUE publie des chroniques, romans moraux, nouvelles, jeux d'esprit (dont la solution donne droit à des prix), modes, travaux de dames, hygiène, par M^{me} Brès, docteur en médecine, et s'adressant particulièrement aux femmes et aux jeunes filles, économie domestique, bibliographie, finances, théâtres, correspondances avec les abonnés, etc., etc.

PAIX: 10 francs pour toute la France.

On s'abonne aux bureaux du journal, rue des Saints-Pères, 71, et chez tous les libraires.

DÉJEUNER DES DAMES

ET DES JEUNES PERSONNES.

Pour remplacer le chocolat, souvent si difficile à digérer, et le café au lait, dont les effets débilitants occasionnent aux dames diverses maladies, de grands médecins recommandent le Racahout de Delangrenier, aliment aussi léger qu'agréable, possédant les propriétés nutritives et reconstituantes qui conviennent aux personnes atteintes de chlo-

rose ou d'anémie. Dépôts dans chaque ville. (Se méfier des contrefaçons.)

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Livret des familles.

MM. les maires du département du Lot, trouveront à l'imprimerie Layton le Livret de Famille à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

Le meilleur dépuratif connu pour les enfants, est le Sirop de Raifort iodée de Grimault et C^o. Il guérit les éruptions de la peau, les gourmes, fait fondre les glandes engorgées, excite l'appétit, et combat la pâleur et la mollesse de chairs. C'est le Sirop anticorbutique, si populaire, rendu beaucoup plus actif par une addition inoffensive d'iode immédiatement combiné avec le suc du cresson.

Pour tous les extraits et articles non-signés. Le propriétaire-gérant, A. Layton.

Pharmacie Centrale de Cahors

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL

Successeur de M. Vinel, et voulant continuer les traditions de l'ancien et regretté Maître de la Pharmacie Centrale, j'ai l'honneur de prévenir le Public que je ferai tous mes efforts pour conserver et augmenter la confiance de la clientèle de la maison.

Ancien élève de M. FILHOL, professeur de chimie et Directeur de l'École de Médecine et de Pharmacie de Toulouse, je viens me recommander à mes clients par la conscience que j'ai de ma profession, l'attention que je porterai dans mes préparations pharmaceutiques et le prix modéré de mes produits.

On trouvera à la Pharmacie Centrale, le dépôt de toutes les spécialités françaises et étrangères. L'Élixir vermifuge, le Sirop et Pastilles des Chantres de F. VINEL, les Thés et Chocolats variés. — Les Bandages, Bas à varices sur mesure, Ceintures, ventrières, Irrigateurs, Clyso-pompes, Biberons, articles d'allaitement. Bouts de sein, etc., etc. Les produits chimiques pour

la photographie et l'industrie.

Outre ces articles, on trouvera encore à la Pharmacie Vinel, divers produits composés par le successeur, qu'il livrera au public avec la garantie de son nom. Tels sont: le Sirop pectoral contre les rhumes récents et anciens, l'Extrait fluide des 3 quinquinas pour préparer soi-même instantanément 1 litre de vin de quinquina; la Liqueur concentrée de goudron préparée par un procédé mécanique tout nouveau, employée avec succès, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires; l'injection végétale, guérison assurée des maladies secrètes après 8 ou 10 jours de soins; diverses Eaux de toilette possédant des propriétés hygiéniques incontestables; un Composé chimique contre les tâches de rousseur et les boutons de la figure; l'eau chimique contre la chute des cheveux; le liniment à la glycérine contre les gerçures et les fissures de la peau; Eau de quinine, Eau de Cologne supérieure, Eau de Botos, Vinaigre de toilette, etc., etc.

ANTI-ASTHMATIQUES DE BARRAL

Le Papier et les Cigares Anti-asthmiques de B^{arral} sont recommandés par les médecins pour combattre l'Asthme ainsi que l'Oppression qui accompagne la plupart des affections des voies respiratoires. La boîte de Papier, 5 fr.; 1/2 boîte, 3 fr. — La boîte de Cigares, 3 fr. Dépôt dans toutes les Pharmacies.

Envoi franco contre mandat ou timbres-poste adressés à Barral, 80, faubourg St-Denis, à Paris.

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, ainsi donne-t-elle au teint un fraîcheur naturelle. PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

GUERRE

AUX AFFECTIONS NERVEUSES

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE

en faisant usage constant de la

Plus de névralgies



Plus de maux de tête

C'est la

PILE ÉLECTRIQUE PRATIQUE

mise à la portée de tout le monde.

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.

Offre d'Agence

Dans chaque commune de France, pour un article facile pouvant rapporter 1,000 fr. par an, sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGLARD, 14, rue Ramboteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants.

DIGESTIONS ARTIFICIELLES
VIN
BI-DIGESTIF DE
CHASSAING
PEPSINE ET LA DIASTASE
Agents naturels et indispensables de la DIGESTION
12 ans de succès
contre les DIGESTIONS DIFFICILES OU INCOMPLÈTES, MAUX D'ESTOMAC, DYSPÉSIÉS, GASTRALGIES, PERTE DE L'APPÉTIT, DES FORCES, AMAIGRISSEMENT, CONSUMPTION, CONVALESCENCES LENTES, VOÛSÈMENTS.
PARIS, 6, Avenue Victoria, 6
Se trouve dans les principales pharmacies.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales. HOPITAL. — Affections des voies digestives, pe-santeur d'estomac, digestion difficile, inappétence. CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc. HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestins. Administration de la C^o concessionnaire: PARIS, 22, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE. Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, pharmaciens et droguistes.

J. LARRIVE

5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors, (Lot)

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE.

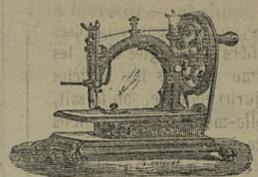
Machines à Coudre de tous systèmes:



Elias Howe, Singer, Berthier, Godwin, Hurta et Hautin.

Accessoires, pièces de rechange et fournitures, Coupe-boutonniers.

Tapis de table brochés soie, Drapés, Algériens, Tapis d'appartements et passages. Carpettes et Descendentes de lits, Moquette et haute laine. Chemises crotone, blanche et couleur. Caleçons et Gilets flanelle de santé.



Galoches et chaussures d'hiver. Couverture de voyages françaises et anglaises. Chapelières, malles fines et ordinaires. Chancelières, Valises, étuis à chapeaux. Coutrépieds, Indiennes meuble, toiles, Nappes, Serviettes calcicots. Mouchoirs de poche, fil blanc et couleur.

SEMELLES HYGIÉNIQUES contre le froid des pieds. — Prix: 1 fr.

MACHINES À COUDRE, POUR ÉTRENNES:

La petite Silencieuse.	40 fr.	L'Abeille.	150 fr.
La Merveilleuse.	50	La machine-Bijou.	170
La Nec-plus-ultra.	90	La véritable Silencieuse.	225
La Productive.	90	L'Active.	225



MACHINES

SYSTÈME ELIAS HOWE:

N^o 1, 200 f. N^o 2, 225 f. N^o 3, 250 f.



DOUCÈDE,

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerais de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCÈDE, marchand tailleur.

UN FRANC PAR AN.

Le Moniteur des Valeurs à Cots

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères. LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MIEUX RENSEIGNÉ une causerie financière, par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les Arbitrages avantageux; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; les documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse. On s'abonne à Paris: 12, rue de Londres. NOTA.—Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.